



POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR (HORS ANEF*)

*ANEF = Administration numérique des étrangers en France : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

1- Aller sur le site internet : WWW.LOIRE.GOUV.FR dans « Démarches »

PRÉFET DE LA LOIRE Les services de l'État dans la Loire

Nous contacter Paramètres d'affichage

Rechercher

Actualités Actions de l'État Services de l'État Publications **Démarches**

Information : Le site internet des services de l'Etat dans la Loire évolue : [Plus d'informations](#)

Les démarches en ligne

Horaires et lieux d'accueil → Toutes les démarches →

- Carte grise
- Permis de conduire
- Carte d'identité
- Passeport
- Accueil des étrangers

2- Cliquer sur « Démarches administratives liées aux étrangers »

PRÉFET DE LA LOIRE Les services de l'État dans la Loire

Nous contacter Paramètres d'affichage

Rechercher

Actualités Actions de l'État Services de l'État Publications **Démarches**

Démarches

[Voir toute la rubrique →](#)

Démarches Administratives liées aux Etrangers	Professions réglementées	Médailles et distinctions honorifiques	Associations
Permis de conduire	Autres démarches - professionnels	Acquisition et détention d'armes	Prendre un rendez-vous
Services Publics+	Cartes grises	Carte d'identité	Permis bateau et immatriculation des bateaux
Passeport	Autres démarches - particuliers	Où en est votre dossier ?	

3 - Cliquer sur « Vos démarches administratives »

Accueil > Démarches > Démarches Administratives liées aux Etrangers

Démarches Administratives liées aux Etrangers

ATTENTION : en cas de changement d'adresse, vous devez déclarer votre nouveau domicile dans les 3 mois qui suivent votre déménagement sur l'ANEF : n'oubliez pas de cocher la case de fabrication du titre si vous en avez besoin

[Informations générales et délais moyens](#)[Vos démarches administratives](#)**Prendre un rendez-vous**

Consultez nos services disponibles sur rendez-vous



4- Choisissez le module qui vous concerne et suivez les instructions

Démarches administratives liées aux étrangers

Mis à jour le 06/07/2023

Démarches administratives liées aux étrangers

ATTENTION !

- pour les travailleurs saisonniers, à partir du 6 avril 2023
- pour les conjoints de français, parents d'enfants français et enfants de français, à partir du 19 avril
- pour les étrangers nés en France et les bénéficiaires du regroupement familial, à partir du 1er juillet

[la démarche est dématérialisée](#)

Demandes hors ANEF

Pour toutes les demandes hors ANEF la prise de rendez-vous s'effectue en ligne

Premier titre de séjour

Pour toutes les demandes hors ANEF la prise de rendez-vous s'effectue en ligne

Renouvellement titre de séjour (dont changement de statut)